



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 18/07/2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité animateur,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 11/02/2019,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance			
BP4ARA190087	Madame	D'HENNEZEL	Lola	03/10/1992	LYON 4
BP4ARA190088	Madame	DOBRANIC	Aleksandra	05/10/1972	NOVI SAD
BP4ARA190089	Monsieur	FOSSARD	Origan	02/11/1981	SAINT ANDRÉ LES VERGERS
BP4ARA190090	Monsieur	GOMEZ	Simon	28/08/1993	NANTUA
BP4ARA190091	Monsieur	GORRIEZ	Wilfried	18/12/1992	TOURS
BP4ARA190092	Madame	GOURDIN	Aude	14/11/1991	ANNEMASSE
BP4ARA190093	Madame	ITIER	Nathalie	05/11/1969	VILLECRESNES
BP4ARA190094	Madame	LAPIERRE	Sophie	23/04/1987	LYON 7
BP4ARA190095	Monsieur	LEPOURCELET	Thibaut	11/02/1987	AUXERRE
BP4ARA190096	Monsieur	NARJOLLET	Frédéric	21/06/1984	VITRY LE FRANÇOIS
BP4ARA190097	Monsieur	NEGRE	Hugo	04/05/1996	ROUSSILLON
BP4ARA190098	Madame	PECOUT	Camille	10/04/1993	LYON 4
BP4ARA190099	Madame	PLAZA	Thaïs	09/03/1993	ALBERTVILLE
BP4ARA190100	Madame	RESSE	Emmanuelle	18/03/1993	ROUEN
BP4ARA190101	Madame	TASSAN DIN	Romy	29/11/1993	VALENCE

Article 2.- La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 12/02/2019

La Directrice Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Isabelle DELAUNAY